

WMO OMM

WEATHER CLIMATE WATER
TEMPS CLIMAT EAU



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale
Organización Meteorológica Mundial
Всемирная метеорологическая организация
المنظمة العالمية للأرصاد الجوية
世界气象组织

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300
CH 1211 Genève 2 – Suisse
Tél.: +41 (0) 22 730 81 11
Fax: +41 (0) 22 730 81 81
wmo@wmo.int – public.wmo.int

Notre réf.: 23408/2018/SG/LCP/CNF/Cg-18

3 septembre 2018

Annexe: 1

Objet: Dix-huitième Congrès météorologique mondial

Madame, Monsieur,

Au nom du Président de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), j'ai l'honneur de vous informer que le Dix-huitième Congrès météorologique mondial se tiendra du 3 au 14 juin 2019 au Centre international de conférences de Genève (CICG). La cérémonie d'ouverture débutera le 3 juin à 10 heures. La session du Congrès sera précédée de la réunion du Comité consultatif pour les questions financières (FINAC, 1^{er} et 2 juin), ouverte à tous les Membres, qui aura lieu au siège de l'OMM.

Selon l'article 7, alinéa a), de la Convention de l'OMM, le Congrès est l'assemblée générale des délégués représentant les Membres et, à ce titre, l'organe suprême de l'Organisation. Il tient ses sessions ordinaires tous les quatre ans afin de prendre des décisions de la plus haute importance pour l'Organisation. Vous trouverez en annexe l'ordre du jour provisoire de la session, établi par le Conseil exécutif. Par ailleurs, des manifestations seront organisées en marge de la session du Congrès pour contribuer aux délibérations, à savoir une assemblée sur l'hydrologie et un dialogue entre le secteur public et le secteur privé (en même temps que l'exposition météorologique mondiale à Palexpo). Il convient d'assurer la plus large représentation possible des Membres de l'Organisation au Congrès et nous espérons vivement que votre gouvernement sera en mesure d'envoyer une délégation au Dix-huitième Congrès météorologique mondial.

À l'alinéa b) de l'article 7 de la Convention, il est indiqué que chaque Membre doit désigner un de ses représentants au Congrès, qui devrait être le directeur de son Service météorologique ou hydrométéorologique national, comme délégué principal. En outre, le Conseil exécutif a exhorté les Membres à inclure les directeurs/chefs de Services hydrologiques dans les délégations nationales. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me faire connaître, conformément à la règle 21 du Règlement général de l'OMM, le nom des personnes qui composeront la délégation de votre pays, en indiquant à quel titre chacune d'elle assistera aux délibérations du Congrès.

Tous les documents relatifs au Congrès seront placés en temps voulu sur le site Web de la session (<http://meetings.wmo.int/Cg-18>). D'autres documents ainsi que des renseignements complémentaires concernant l'organisation de la session seront mis en ligne au fur et à mesure qu'ils seront disponibles. À cet égard, je souhaiterais attirer votre attention sur la règle 135 du Règlement général de l'OMM, qui précise que tout Membre peut proposer l'adjonction de questions à l'ordre du jour provisoire avant l'ouverture de la session, à condition de joindre un mémoire explicatif pour tout nouveau point proposé.

Compte tenu du statut officiel dont ils jouissent auprès de l'OMM, les représentants permanents sont invités à procéder à l'inscription en ligne de leur délégation à la session. Le lien permettant d'accéder au système d'enregistrement en ligne, ainsi que l'identifiant et le mot de passe qui ont été communiqués par courriel aux représentants permanents restent valables pour toutes les réunions de l'OMM à venir (<https://eventregistration.wmo.int/register/>).

Aux: Ministres des affaires étrangères des Membres de l'Organisation météorologique mondiale


Veillez noter que l'inscription en ligne pourra se faire jusqu'au **17 mai 2019**. Pour de plus amples informations sur la préinscription en ligne, n'hésitez pas à prendre contact avec le Secrétariat de l'OMM par courriel à l'adresse registration@wmo.int.

Veillez noter que la communication des renseignements demandés via le système d'enregistrement en ligne *ne dispense pas les Membres de présenter les pouvoirs habilitant leurs délégations à participer à la session*.

Copie de la présente est adressée au Représentant permanent de votre pays auprès de l'OMM et à son conseiller en hydrologie, ainsi qu'aux missions permanentes des Membres de l'OMM auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève et aux présidents des commissions techniques et des conseils régionaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

pour



(P. Taalas)
Secrétaire général

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DU DIX-HUITIÈME CONGRÈS

Ref.: 24527/2018-11LCP

1. ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DE LA SESSION

- 1.1 Ouverture de la session
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour
- 1.3 Établissement de comités
- 1.4 Programme de travail
- 1.5 Approbation des procès-verbaux

2. RAPPORTS

- 2.1 Rapport du Président de l'Organisation
- 2.2 Rapport du Secrétaire général
- 2.3 Rapports des présidents des conseils régionaux
- 2.4 Rapports des présidents des commissions techniques

3. PLAN STRATÉGIQUE ET BUDGET POUR LA PÉRIODE 2020-2023

4. EXAMEN DE LA STRUCTURE DE GOUVERNANCE

5. SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES, CLIMATOLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX CONNEXES

- 5.1 Systèmes d'alerte précoce multidangers
- 5.2 Informations et services climatologiques
- 5.3 Services hydrologiques et appui à la gestion durable de l'eau
- 5.4 Informations et services météorologiques
- 5.5 Services intégrés relatifs au temps, au climat, à l'hydrologie et à l'environnement

6. OBSERVATIONS ET PRÉVISIONS RELATIVES AU SYSTÈME TERRESTRE

- 6.1 Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM
- 6.2 Système d'information de l'OMM
- 6.3 Système mondial de traitement des données et de prévision de l'OMM

7. RECHERCHES RELATIVES AU SYSTÈME TERRESTRE

- 7.1 Connaissance scientifique du système terrestre
- 7.2 La science à l'appui des services et des capacités de prévision
- 7.3 La science à l'appui des politiques

8. DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

- 8.1 Capacité d'offrir et d'utiliser des services essentiels
- 8.2 Compétences et savoir-faire essentiels
- 8.3 Partenariats pour le développement

9. QUESTIONS STRATÉGIQUES ET JURIDIQUES

- 9.1 Questions relatives à la Convention
- 9.2 Membres de l'Organisation
- 9.3 Modifications à apporter aux Règlements général, technique et financier et au Statut du personnel
- 9.4 Questions stratégiques
- 9.5 Égalité hommes/femmes
- 9.6 Examen des résolutions antérieures du Congrès

10. ÉLECTIONS ET NOMINATIONS

- 10.1 Nomination du Secrétaire général
- 10.2 Élection du Président et des Vice-Présidents de l'Organisation
- 10.3 Élection des membres du Conseil exécutif

11. DATE ET LIEU DU PROCHAIN CONGRÈS

12. CLÔTURE DE LA SESSION
